Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France
Service Concours – 15 Rue Boileau – B.P. 855
78008 Versailles cedex
Tél : 01.39.49.63.60
www.cigversailles.fr

RÉCAPITULATIF et MODE DE TRANSMISSION DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL
SESSION 2026
À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT et À CONSERVER

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR POUR LE CONCOURS EXTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, au plus tard au 1er jour des épreuves soit le 19 MAI 2026, les pièces suivantes :

- la copie du diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.

- **ou la copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par l'autorité compétente si vous l'avez déjà obtenue pour une session précédente de ce concours ou un concours de même niveau,**

- **ou pour une demande de dérogation de diplôme,**
  - pour les ***pères et mères d'au moins 3 enfants*** : la photocopie intégrale de votre livret de famille (identités du candidat, de son conjoint et de ses enfants) ou des extraits d'actes de naissance de vos enfants,
  - ou pour une demande de dérogation de diplôme pour les ***sportifs, arbitres et juges de haut niveau*** : la photocopie de l'arrêté établi par le Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, l'année du concours.

nformations concernant les demandes d'équivalence de diplômes :

Si vous n'êtes pas en possession des titres ou diplômes requis, vous pouvez obtenir une équivalence de diplôme si vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme de niveau similaire ou différent obtenu en France ou dans un autre État que la France, et, le cas échéant, si vous avez une expérience professionnelle en complément ou en l'absence de tout diplôme.

Pour cela, vous devez, pour obtenir une décision d'équivalence de diplôme, auprès du centre de gestion organisateur du concours, remplir un formulaire spécifique à télécharger (https://www.agirhe-concours.fr/?dep=78) et à déposer sur votre espace sécurisé avec les pièces justificatives correspondantes.

Attention : Les personnes titulaires d'un diplôme étranger sont invitées à joindre à leur demande d'équivalence, une attestation de comparabilité de leur diplôme étranger, qui permet de le comparer avec les diplômes délivrés par l'État Français. **Le diplôme doit être traduit par un traducteur agréé.**

Ces attestations peuvent être obtenues auprès du Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) sur demande formulée par courrier à l'adresse suivante :

Centre ENIC – NARIC France
Département Reconnaissance de Diplômes
1 avenue Léon Journault – 92318 Sèvres Cedex
Tel. : 01.45.07.83.21 / Mail : enic.naric@ciep.fr

Le candidat peut éventuellement joindre toute pièce susceptible d'apporter un éclairage à l'autorité organisatrice quant au niveau et à la durée du cycle de formation.

Délai moyen pour le traitement d'un dossier par le CIEP, 3 à 4 mois.
Décisions des centres de gestion :
Ils communiquent directement au candidat les décisions le concernant

- Toute décision favorable n'est valable que pour le concours pour lequel est instruit le dossier de demande d'équivalence

Inscriptions :

- Une demande d'équivalence de diplôme ne dispense en aucun cas des démarches d'inscription au concours.
- Les demandes d'équivalence sont à effectuer lors de l'inscription au concours.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR POUR LE CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, au plus tard au 1er jour des épreuves, soit le 19 MAI 2026, les pièces suivantes :

- **L'état des services** complété et signé par votre employeur. **Ce document doit être signé par votre employeur (élu(e) ou personne agissant par délégation) qui doit également attester que vous êtes en fonction à la date de clôture des inscriptions.**

- La copie du dernier arrêté (pour les agents publics) ou du dernier contrat (pour les contractuels).

INFORMATION CONCERNANT LES DEUX VOIES DE CONCOURS

Pour les personnes ayant déclaré, lors de leur préinscription, être en **situation de handicap** et vouloir **bénéficier d'un aménagement d'épreuves**, un modèle de certificat médical à faire compléter par un **médecin agréé autre que votre médecin traitan**t, sera mis à votre disposition après la date de clôture des inscriptions sur votre espace sécurisé.

Ce certificat qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, soit après **le 19 novembre 2025,** et devra être retourné au CIG de la Grande Couronne (via l'espace sécurisé), **au plus tard le 7 AVRIL 2026.**

Seul le modèle de certificat médical établi par le CIG de la Grande Couronne sera accepté.

COMMENT CONSULTER L'AVANCÉE DE MON DOSSIER ?

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, votre identité, votre adresse, les options de confidentialité choisies…).

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut de la page de votre espace sécurisé va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- En cours de transfert : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.

- Dossier en cours d'instruction : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.
Attention, l'instruction des dossiers ne débute qu'après la date de clôture des inscriptions.

- Dossier complet : votre dossier a été instruit par le service concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Un mail de confirmation vous a été adressé et votre espace sécurisé mis à jour avec la mention « dossier complet ».

- Dossier incomplet : merci de transmettre les pièces demandées : votre dossier a été instruit par le service concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Un mail vous invitant à vous rendre sur votre espace sécurisé sur lequel figure la liste de la ou les pièce(s) à fournir vous a été adressé.

- Dossier rejeté : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours. Vous recevrez un courrier recommandé de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.

- Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve : vous recevrez alors un mail vous informant du dépôt de la convocation à (aux) l'épreuve(s) d'admissibilité dans votre espace sécurisé.

- **Résultats d'admissibilité**
Vous aurez accès :
- si vous êtes NON ADMISSIBLE, à vos résultats (notes), sur votre accès sécurisé,

- si vous êtes ADMISSIBLE, aux lieux, dates et horaires de(s) l'épreuve(s) d'admission (obligatoire et facultative) sur votre espace sécurisé. Votre convocation sera déposée sur votre espace sécurisé au plus tard, 10 jours avant la date de début de(s) l'épreuve(s) orale obligatoire. Un mail vous informera de ce dépôt.

- **Résultats d'admission**

Vous saurez si vous avez été déclaré(e) « ADMIS(E) » ou « NON ADMIS(E) » au concours sur votre accès sécurisé. Vous aurez accès à vos résultats (notes de(s) l'épreuve(s) d'admissibilité et d'admission.
Un mail vous informera de ce dépôt.

NB : Vous pourrez imprimer, le cas échéant, les attestations de présence aux différentes épreuves (admissibilité, admission). Certains documents pourront également vous être adressés par mail.